

Procès verbal réunion du conseil municipal

Séance du 21 janvier 2025 à 19 heures

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt et un du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Karine BRUN, Maire de Lafitte-Vigordane.

Présents : M.MDS BRUN Karine, SEVILLA Thierry, COUSIN Céline, DELECROIX Patrick, ARLET François, VOUTZINOS Martine, DA VINHA Annabelle, ESPLAT Virginie, CAILLAUD Cécile, MARTINOU Muriel.

Absents excusés : GARE Thierry, HIGOUNET Maxime, COUEFFE Céline.

Absents ayant donné procuration : Alain RIVIERE donne procuration à Karine BRUN, MALLEJAC Michel donne procuration à Céline COUSIN.

Secrétaire de séance : DELECROIX Patrick

1) DECISIONS prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. Décision 2024-012 : M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024 notamment celles relatives au remboursement en capital de la dette, décision est prise d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 - Energie - Electricité	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65561 : Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 500.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total GENERAL		0.00 €		0.00 €

2. Décision 2024-013 : M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024 notamment celles relatives au remboursement en capital de la dette, décision est prise d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132 : Construction bâtiments privés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101 : Opération sous mandat	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Opération sous mandat	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total GENERAL		0.00 €		0.00 €

2) PV séance du 17 décembre 2024 :

Pas d'observations, le PV est approuvé à l'unanimité.

3) FINANCES :

1. Ouverture de crédits avant le vote du BP 2025 - 25% des dépenses d'investissement 2024 - délibération n°2025-001 :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, avant le vote du budget 2025 et pour les nouvelles dépenses d'investissement, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent. Elle propose le tableau ci-après :

Inscriptions investissement 2024	
Chapitres investissement	Crédits votés en 2024
16	73 648 €
20	43 100 €
21	230 725 €
23	0 €
458	208 000 €
TOTAL	555 473 €

Engagements 25% pour BP 2025	
Chapitres investissement	Crédits 25% pour 2025
16	18 412 €
20	10 775 €
21	57 681 €
23	0 €
458	52 000 €
TOTAL	138 868 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses en investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent suivant le tableau ci-dessus proposé.

4) **RESSOURCES HUMAINES :**

1. **Création d'emplois non permanents :**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, une délibération a déjà été prise lors de la séance du 17.12.2024

Séance levée à 21 heures 00